

## Galop d'essai 7,5 /20

Par **Laurnea**, le **14/04/2017 à 17:58**

Bonjour

Je suis nouvelle sur le site juristudent , une amie à moi m'a conseillé ce site.

J'ai des problèmes de méthodologies depuis le début de l'année. Parfois j'ai des notes assez hautes au alentour de 13/20 et parfois très basse au alentour de 6/20.

J'ai eu ma copie de galop d'essai en droit constitutionnel. J'étais vraiment surprise en voyant ma note. 7,5 /20 avec l'annotation du professeur ,beaucoup de connaissances mais des titres trop descriptifs.

Je ne sais pas quoi faire surtout que les partiels approchent. Je n'ai pas validé mon premier semestre et je suis en stress total.

Pourriez vous me donner des exemples de plan avec un sujet.

Merci

Bonne journée

Par **LouisDD**, le **14/04/2017 à 19:51**

Salut !

Un corrigé est disponible sur le site suivant :  
[www.droitconstitutionnel2.fr](http://www.droitconstitutionnel2.fr)

Intitulé corrigé colle n2 2016-2017  
Sujet : citation et photographie de François Hollande sur le 49.3

Pour vos notes c'est déjà bien si vous savez d'où vient le problème !!

A vous de trouvez comment le résoudre.

Donnez nous plus d'informations sur les problèmes d'intitulés de vos titres, donnez nous des exemples de vos copies...

Pas d'inquiétude il y a encore un peu de temps avant les partiels !

Courage et à bientôt !

Par **Laurnea**, le **15/04/2017 à 23:54**

Bonsoir Louis DD !

Au galop d'essai de droit constitutionnel je suis tombée sur deux sujets :

Un commentaire de texte sur l'article 68-1 de la constitution de 1958

"Les membres du Gouvernement sont pénalement responsables des actes accomplis dans l'exercice de leurs fonctions et qualifiés crimes ou délits au moment où ils ont été commis.

Ils sont jugés par la Cour de justice de la République.

La Cour de justice de la République est liée par la définition des crimes et délits ainsi que par la détermination des peines telles qu'elles résultent de la loi.

et une dissertation.

J'ai choisi la dissertation car je pensais que le sujet était plus simple.

Le sujet : Peut-on qualifier le conseil constitutionnel de juridiction en France ?

I. L'évolution d'une institution négative à la juridiction

A. Un chien de garde de l'exécutif et une arme contre la déviation parlementaire

B. Le progrès d'un juge constitutionnel par un mécanisme de contrôle

II. La possibilité du caractère juridictionnel au conseil constitutionnel

A. La révision par un contrôle à posteriori et la question prioritaire de constitutionnalité

B. La politisation du conseil constitutionnel contestable

Merci pour votre lien. Je vais essayer de travailler sur le sujet " citation et photographie de François Hollande sur le 49.3 , en essayant de comprendre mes erreurs avec la copie de mon galop d'essai. Je vais essayer de maximiser mes chances pour le partielle de Mai;

Bonne soirée merci à vous !

Par **LouisDD**, le **16/04/2017 à 09:37**

Salut !

Je vous répondrai un peu plus tard, en attendant joyeuse Pâque à tous !

Par **Laurnea**, le **17/04/2017 à 19:04**

Merci à vous et joyeuse pâques :)

Par **LouisDD**, le **18/04/2017 à 09:59**

Salut

Je pense qu'il y a plusieurs problèmes :

Le hors sujet

La complexité

Le sujet invite à définir une juridiction, puis à confronter le Conseil constitutionnel à cette définition. Or vous êtes plutôt dans la dissertation "Le conseil constitutionnel en France" que dans "juridiction ou non ? "

De plus, en lisant votre plan je me demande ce que vous allez bien pouvoir dire. La rédaction des axes doit être claire et accrocheuse, la ça me paraît brouillon et embrouillé...

Je vous conseille donc de plus réfléchir au contenu au brouillon (après cela dépend combien de temps vous y consacrez d'habitude) pour éviter le hors sujet et rester plus centré sur le sujet.

Pour les axes y'a pas photo, faut savoir être synthétique et clair, tout en captivant l'attention du correcteur. Pour avoir ce résultat il faut déjà partir sur un bon brouillon et une bonne compréhension du sujet, trouver la problématique, puis le contenu de chaque partie pour que le titre colle parfaitement au paragraphe.

N'hésitez pas a poser d'autres questions !

A plus

Par **Laurnea**, le **18/04/2017 à 13:54**

Bonjour

Louis DD merci pour votre réponse je me suis trompée : la question que j'ai posé est ma problématique. Je me suis mal relue en postant le message. Même si je me suis trompée je sais que mon plan est très bancal. Je n'ai pas réfléchi à pourquoi peut-on qualifier le conseil constitutionnel et que sont les causes de ce changement. et pourquoi la définir ainsi . J'ai fait un autre plan au brouillon

Le sujet : le conseil constitutionnel est-il une juridiction ?

I. La cause d'une juridictionnalisation du conseil

constitutionnel

A. La méfiance du conseil constitutionnel : outil de l'exécutif

B. Des décisions constitutionnelles ,un bloc de constitutionnalité dans un besoin de contrôle de conformité à la loi

II. Le conseil constitutionnel , une institution définie de juridiction

A. Un control à posteriori , la Qpc un moyen de qualifié la jurdictionnalisation du conseil

B. La politisation du conseil constitutionnel ouverture des commissions d'enquêtes et d'une remise en question

J'espère que ce plan correspond plus au attente. Merci de votre aide.

Bonne journée

Par Laurnea, le 18/04/2017 à 14:05

Franchement je comprend maintenant ma mauvaise note